1998-536

MEMOIRE DE GEOSTRATEGIE

TITRE DU MEMOIRE

la notion de sécurité collective

RESUME
A l'affrontement bipolaire hérité de l'ordre de Yalta a succédé un état de crise permanent qui touche tous les secteurs et s'affranchit des frontières, laissant de plus en plus les Etats désemparés. Les fondements d'un système de sécurité collective futur reposent autant sur la coopération des Etats qui abdiqueront leur souveraineté au profit d'organisations internationales, que sur la définition de nouveaux modèles d'armées mieux adaptés à la globalité de la menace.

CEN VEDRINE
Groupe C5

STR5VED1.DOC
Edité le 13/03/1998

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION **1**

2. PERMANENCE ET METAMORPHOSE D'UNE VIOLENCE ENDEMIQUE **2**

2.1. L'EVOLUTION DEPUIS 1945 .....

2.2. NI PAIX NI GUERRE 3

3. LE DROIT D'INGERENCE POUR UN NOUVEL ORDRE MONDIAL **5**

3.1. LA NECESSAIRE DELEGATION DU POUVOIR DE POLICE. 5

3.2. L'OPINION PUBLIQUE ET LE DROIT ACCOMPAGNENT CE MOUVEMENT. 6

4. d'une posture de défense à celle de vigilance **7**

4.1. UN LIVRE BLANC EDITE PREMATUREMENT ? .....

4.2. LA MAITRISE DE L'INFORMATION : UN ENJEU STRATEGIQUE MAJEUR 9

4.2.1. une responsabilité et des outils gouvernementaux *9*
4.2.2. des modèles d'armées adaptés *10*

5. CONCLUSION **11**

1. INTRODUCTION

Les seules formes de guerre qui ont obtenu des résultats au cours des dernières décennies sont les guerres révolutionnaires, lesquelles profitent de la principale menace qui pèse sur nos sociétés, celle de la décomposition. Tout a beaucoup changé : les Etats ont perdu une grande part de leur pouvoir en raison d'un manque de crédits latent, tenant à l'importance de la dette publique et aux contraintes que les organisations régionales ou internationales font peser sur les budgets. On assiste d'autre part à une intervention de plus en plus grande d'acteurs non étatiques, tels le crime organisé, qui contrôle tous les trafics illégaux et en particulier celui des stupéfiants, qui avec ses 300 millions de dollars par an représente le plus rentable. Il faut aussi souligner qu'à l'instar du grand banditisme avec lequel il a souvent partie liée, le terrorisme s'est privatisé et qu'il n'a plus que rarement le soutien d'un gouvernement pour subsister. Il s'intéresse donc au trafic de drogue et au racket.

Le trafic de drogue, et son coût humain particulièrement élevé dans les espaces de liberté que sont nos démocraties, constitue une grave menace pour la société. Il est intéressant de remarquer qu'aucun gouvernement ni aucune opinion publique ne serait prêt à accepter, ni politiquement ni humainement, un nombre de victimes équivalent à celui provoqué par le trafic de drogue, à l'occasion d'opérations de maintien de la paix, dans un conflit armé à l'étranger, ou du fait d'attentats terroristes. Les Etats-Unis font état de 20000 morts par an, ce qui correspond aux effectifs de deux divisions. Dans les Etats signataires des accords de Schengen qui, rappelons-le ont théoriquement vocation à mieux les protéger contre ces trafics, on dénombrait pourtant 16 morts par jour en 1996.

Les énormes profits des organisations criminelles sont destinés à déstabiliser la société, les institutions, l'administration et l'économie. Par le biais de la corruption, du blanchiment de l'argent et de l'infiltration économique, les organisations mafieuses parviennent à acquérir le contrôle de nos sociétés libérales, où elles substituent imperceptiblement l'ordre mafieux à l'Etat de droit. Lorsque le crime organisé s'empare d'une région, il échappe peu à peu au contrôle des forces locales et gouvernementales, et il finit par amenuiser l'intégrité territoriale des Etats.

Tirant les conséquences de cette situation, on peut dès lors considérer qu'il n'y a plus de différence entre les opérations de sécurité intérieure et extérieure. Il ne s'agit pas d'un simple conflit sémantique entre le policier et le militaire, et encore moins d'une lutte d'influence entre l'Intérieur et la Défense; le problème est tout simplement matériel : aucun ministère n'a suffisamment de ressources pour faire face seul aux restrictions budgétaires. En outre, lorsque l'installation des réseaux criminels atteint dans une région un seuil tel que l'Etat victime ne puisse s'en défaire avec ses seules forces, les organisations de sécurité régionales ou internationales devront alors faire face et se substituer

aux forces de l'Etat déstabilisé pour apporter des réponses coordonnées, à la hauteur des attentes des populations. Ce droit d'ingérence tant décrié tout au long de la crise en ex-Yougoslavie prendra peu à peu corps, à la demande de plus en plus pressante de sociétés en recherche constante d'une meilleure sécurité, et grace à la caution des organisations internationales.

Mais avant d'examiner les conditions d'exercice de ce droit d'ingérence, et d'imaginer globalement le mode d'emploi des forces de sécurité à l'avenir, il est utile de bien appréhender la nature des problèmes de sécurité auxquels nos sociétés ont aujourd'hui à faire face.

2. PERMANENCE ET METAMORPHOSE D'UNE VIOLENCE ENDEMIQUE

2.1. L'évolution depuis 1945

Même profitant de technologies modernes, la violence se déchaîne plus que jamais entre les groupes humains. Cette violence s'amplifie par l'action des médias qui par leurs effets de zoom et de zapping, réduisent virtuellement les dimensions de la planète. Enfin, saisis par l'impuissance des Etats autant que par les velléités des organisations internationales à agir, les sociétés ont naturellement tendance à se replier et à confier leur sécurité à un opérateur privé (milice, société de gardiennage). Outre la perte de souveraineté des Etats qui semble de plus en plus inéluctable, il ressort de ce triple constat une impression de désarroi et d'incertitude face à l'avenir; la sécurité et le confort matériel étant moins que jamais acquis, l'homme qui ne croit plus en son avenir devient paranoïaque ou desperado, mais dans les deux cas accentue la violence de sa réponse.

Ce qui est nouveau c'est qu'à partir de 1945, et progressivement, la guerre commence à ne plus être le seul fait des Etats. Jusque là, comme le diagnostiquait Clausewitz, la guerre représentait une alternative à la politique et aux relations diplomatiques entre les Etats. En 1945, le fait nucléaire change la donne et dissuade les Etats de recourir facilement à la guerre. Il leur restait alors le recours aux stratégies dites indirectes, consistant à s'affronter par Etats interposés, dans des conflits périphériques qui jalonneront les décennies 60 et 70 tout particulièrement.

Imperceptiblement, ces conflits échappent à ceux qui les ont ourdis, et à la faveur de la décomposition de l'Union soviétique, les peuples jusque là soumis au bipolarisme s'affranchissent peu à peu de la tutelle de leurs anciens maîtres pour manifester au grand jour leurs rivalités nées de nationalismes bafoués, d'instabilités séculaires ou de litiges frontaliers longtemps relégués derrière les intérêts des puissances dominantes. Ces rivalités se manifestent souvent avec une

violence qui heurte autant qu'elle déconcerte nos sociétés très protégées (l'exemple de l'ex-Yougoslavie est certainement l'illustration la plus parlante de la violence des tensions interethniques libérées à la faveur du dégel communiste).

La prolifération, ou plutôt la dissémination des stocks d'armes constitués et entretenus durant la guerre froide, ainsi que la concurrence des pays producteurs d'armements à l'exportation, ont facilité et accéléré l'éclatement de ces conflits.

La démographie joue aussi son rôle. Dans l'ordre post-colonial de l'après-guerre, les pays riches se dépeuplent alors que les pays pauvres se surpeuplent, générant ainsi des tensions liées à l'occupation de l'espace vital, aboutissant à des mouvements migratoires massifs et peu contrôlables, qui déstabilisent les terres d'accueil où les sociétés opulentes se sont déshabituées durant les 30 glorieuses de la précarité et de la misère.

Un autre problème tient au développement économique très inégal qui affecte certaines régions du monde, en particulier au sud, où la misère chronique conduit les peuples soit vers la révolte soit aux conduites déviantes ou marginales (trafics, mafias, banditisme). Il est d'ailleurs frappant de constater avec quelle similitude ce processus de développement économique affectant inégalement villes ou régions voisines à l'intérieur même d'un Etat, reproduit les mêmes sentiments de frustration conduisant aux mêmes effets violents. Le fossé technologique sépare lui aussi les nations et accentue l'exclusion d'une grande partie. Il y a ceux qui maîtrisent les réseaux d'information et les circuits financiers; ceux-là dominent le monde et entretiennent l'autre partie dans une dépendance qui les réduit à vivre de la charité, situation humiliante et intolérable pour des peuples que l'on conduit alors vers l'exclusion et la violence.

2.2. ni paix ni guerre

Tout cela a conduit à une situation d'instabilité globale, plus trouble que la guerre, et que l'on pourrait appeler la « crise ». On peut retenir la définition qu'en donne Raymond Aron : « *lorsque la guerre est impensable, la crise est cette forme de violence retenue, d'affrontement inachevé, destinée à peser sur la détermination de l'autre pour le contraindre à renoncer à ses intérêts légitimes, et obtenir de lui des concessions qui ne valent pas l'enjeu et le risque de la guerre totale* ». C'est une nouvelle forme de guerre par laquelle les puissances ou les organisations non étatiques expriment ailleurs et autrement leurs rivalités. Ailleurs : par une délocalisation de la violence sur d'autres continents ou parfois par sa circonscription à certaines régions, voire à certains quartiers, en tout cas partout où sont réunies les conditions politiques, sociales,économiques suffisamment dégradées pour que les Etats en cause ou les structures en place ne soient plus en mesure de maitriser la situation ou de garantir la sécurité. Autrement : par l'usage

apparemment sans risque de la guerre économique pour ce qui concerne les puissances entre elles, et par l'emploi des différents procédés de déstabilisation par les peuples ou organisations moins puissants, qui se donnent ainsi de nouveaux moyens d'atteindre leurs objectifs.

Cette mutation de la violence correspond en partie à la classification adoptée par Alvin Toffler dans son livre *Guerre et contre-guerre*. Il avance l'idée que les sociétés rivalisent avec les moyens dont elles disposent : guerres primaires pour les peuples restés à l'âge rural; guerres classiques pour les pays de l'âge industriel ; guerres « tertiaires pour ceux qui sont parvenus à l'âge de l'information. Comme la plupart des guerres classiques paraissent condamnées par leur inefficacité, la conflictualité contemporaine peut se résumer à deux modes d'affrontement : guerres primaires dans des pays pauvres ou déstructurés, à l'exemple de la plupart des conflits internes actuels ; guerres de type tertiaire entre pays riches, qui font surtout appel aux ressources de la société de l'information. On voit mieux ainsi le fossé qui sépare le conflit somalien et les péripéties des marchés financiers.

Mais dans ce monde en voie de globalisation, ces deux modes d'affrontement peuvent se rejoindre et se combiner. La gamme de la violence s'en trouve élargie et les menaces prennent alors des formes inattendues ; non qu'elles soient vraiment nouvelles en elles-mêmes, mais parce qu'elles traduisent le caractère ambigü, à la fois primaire et complexe des sociétés contemporaines. C'est pour cela que le terrorisme et la prolifération nucléaire sont devenus de redoutables menaces, car le premier reste imprévisible et utilise la caisse de résonance des médias pour influencer les opinions publiques et faire pression sur les pouvoirs étatiques, alors que la seconde fait peser la crainte de banalisation des armements de destruction massive et leur libre disposition à des fanatiques ou à des criminels.

S'il y a une métamorphose de la violence enclenchée depuis environ un demi-siècle, il y a aussi une constance de cette violence, liée à la nature humaine, et à l'organisation imparfaite des sociétés qui ont à leur charge d'y faire face. Il faut souligner ici les effets pervers de l'angélisme et de l'utopie pacifiste qui, par les dispositions généreuses et libérales qui émanent de ces courants, ouvrent dans les dispositifs de sécurité des failles dans lesquelles s'engouffrent aussitôt le trafiquant, le criminel ou le terroriste.

Permanence et métamorphose de la violence ; à elles seules ces causes pourraient suffire à expliquer l'ampleur du sentiment d'insécurité que connaissent les sociétés contemporaines. Mais l'exigence politique fondamentale de toute communauté constituée est immuable : c'est sa protection. Un pouvoir ou une organisation qui néglige de protéger la vie ou les biens de ceux dont ils dépendent, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, ne survit pas longtemps or, c'est bien en termes d'organisation inadaptée que se posent les problèmes de sécurité aux nations.

Enfin, il faut préciser que cette crise est peu susceptible de déboucher sur un affrontement généralisé pour au moins trois raisons : la permanence de la dissuasion nucléaire qu'entretiennent un noyau

d'Etats forts et pour l'heure stables ; la désaffection pour les conquêtes territoriales au profit de formes nouvelles de domination (économie, information, finance) profitant autant aux pouvoirs nationaux qu'aux organisations transverses ; la pression des organisations internationales qui introduisent peu à peu dans les mentalités le droit d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats aux fins de sécurité collective.

3. LE DROIT D'INGERENCE POUR UN NOUVEL ORDRE MONDIAL

3.1. La nécessaire délégation du pouvoir de police.

Dans cette situation, en admettant que les élites puissent se départir de leur angélisme pour aborder et assumer les problèmes de sécurité auxquels toutes les nations sont confrontées, ce sont aussi les structures archaïques qui sont en cause, à commencer par celles des Etats.

Ceux-ci traversent en effet des mutations et subissent de gré ou de force des transferts de pouvoir au profit d'organisations régionales ou internationales qui se substituent à eux essentiellement dans les domaines de l'économie et de la finance. Moins performants en matière de sécurité collective, les Etats qui ne peuvent plus, ou ne veulent plus assurer leur fonction essentielle de protection de leurs populations, entérinent une mutualisation de cette responsabilité en la déléguant à des organisations sans cependant véritablement s'assurer que les espaces de liberté nouvellement créés ne sont pas aussitôt exploités par le terroriste, le mafieux ou le corrupteur. Il est par exemple particulièrement édifiant de voir les rythmes inégaux auxquels progressent dans la communauté européenne l'organisation du libre-échange et celle de la politique de sécurité commune. Or, il faut sans doute rappeler une évidence souvent ressassée aux chefs d'Etats africains mais qui est valable sur l'ensemble des continents, il n'y a pas de développement sans sécurité ni de progrès sans la maîtrise de la violence.

Considérant que le progrès est la seule nécessité qui s'impose aujourd'hui aux sociétés, et que ce progrès repose étroitement sur la stabilité des Etats, il faut que les nations souveraines expriment la volonté politique de maîtriser toutes les formes de violence et d'instabilité, où qu'elle s'expriment. La principale source d'instabilité est liée à l'activité des organisations terroristes ou mafieuses, qui consiste à asservir les circuits financiers à des fins criminelles et génératrices de profits de plus en plus considérables, à l'échelle du budget des Etats. C'est cette puissance qui tend à rendre les Etats de moins en moins capables de juguler par leurs seuls moyens cette menace croissante. Jouant sur les deux ressorts du blanchiment qui permet de recycler l'argent tiré des trafics, et de la corruption qui permet d'acheter toutes

les complicités au sein d'un appareil d'Etat, fût-ce chez les plus vertueux par le financement des campagnes électorales, les organisations criminelles ou terroristes sont aujourd'hui capables de placer un nombre croissant de nations sous leur tutelle, au moins financière.

L'arsenal juridique propre à lutter contre ces nouvelles menaces existe, mais les procédures d'application sont complexes et subordonnées à une volonté politique qui pour l'heure fait défaut. L'appel de Genève lancé par plusieurs magistrats européens contribue à une utile prise de conscience de la nécessité d'ouvrir de nouveaux champs de coopération, qui ne pourront cependant prendre corps qu'à la condition d'admettre que le droit d'ingérence doit s'exercer par delà les affaires intérieures des Etats, ce droit matérialisant la volonté des Etats forts et stables à voler au secours des faibles et à limiter les drames humains.

3.2. L'opinion publique et le droit accompagnent ce mouvement.

Au temps des conquêtes possibles, l'opinion publique ancrait en partie son nationalisme dans l'existence, voire la vénération lors des cérémonies militaires des différentes armées, et il était possible d'exalter ce sentiment par la conscription qui renforçait le sentiment d'appartenance à un groupe social ou à une région. Les évolutions psychologiques sont lentes mais ce sentiment s'est beaucoup atténué. Les guerres révolutionnaires et plus encore à l'avenir les activités mafieuses condamnent les systèmes militaires classiques, conçus pour la défense de territoires nationaux, fondés sur le nombre, sur le matériel et sur les effectifs fournis par la conscription. Le consensus réalisé sur la dissuasion nucléaire par dessus les menées pacifistes montre avec force que l'opinion publique a dérivé, en France comme dans toutes les autres nations, d'un esprit de combat vers une psychanalyse de défense. Là où les nouvelles menaces exigeraient des sociétés qu'elles mobilisent toutes leurs forces, les démocraties cherchent au contraire à calmer le jeu, à professionnaliser leurs armées pour limiter la guerre et à confier la gestion de la violence à des spécialistes.

Les attentes des opinions publiques ont changé : celles-ci sont prêtes à confier leur protection à toute organisation susceptible de la leur assurer. Elles érigent ainsi le besoin de protection au dessus du sentiment d'appartenance nationale, par la décharge confiante et totale sur un spécialiste, les armées modernes devenant trop complexes et coûteuses (l'évolution des armées vers des corps professionnalisés est révélatrice de cet état d'esprit). En définitive, nos sociétés sont en quête non plus d'une fierté nationale, que procurait la vue d'une belle armée prête à combattre, mais du sentiment de sécurité que procure la vue du gendarme ou du policier, et leur désir est celui de l'ordre et de la paix, au nom desquels elles cautionnent les interventions humanitaires.

Cette caution que matérialisent les résolutions internationales est essentielle, car elle fonde en droit toutes les interventions ou dispositifs

militaires à venir, comme la loi et les réquisitions des autorités qualifiées fondent l'action des représentants de l'ordre. Au temps où les affrontements armés constituaient un mode de prolongement normal des relations entre Etats, la déclaration de guerre constituait l'acte juridique officiel par lequel l'agression armée était légitimée. Son succédané contemporain est le mandat de l'ONU ou à l'avenir d'organisations régionales, qui transforment de fait les combattants en officiers de police judiciaire, habilités à relever les crimes et délits et à faire usage de la force pour maintenir l'ordre.

Cela établit d'ailleurs une passerelle fort utile entre les actions de sécurité intérieure et extérieure, car les adversaires sont désormais les mêmes sur les deux fronts, qu'ils soient terroristes ou trafiquants, et de plus en plus souvent les deux en même temps. Ainsi, la perception des forces armées et la justification de leurs interventions aux yeux de l'opinion changent, à mesure qu'évoluent les exigences des sociétés en matière de sécurité. Ces exigences doivent contraindre le politique à réformer la stratégie, c'est à dire à la mettre à nouveau au service des objectifs de la société, par la violence si cela n'est pas évitable, mais toujours strictement limitée et encadrée juridiquement par un mandat et, dans la plupart des cas par d'autres moyens que la guerre.

Le système de sécurité collective porté par l'ONU, même s'il a révélé son utilité toute relative par l'impact mesuré qu'il a eu sur le niveau de conflictualité dans le monde, présente d'ores et déjà de grands avantages. L'ONU est en effet une caisse de résonance des idées de paix de justice et de droit, en direction des opinions publiques comme des jeunes Etats issus des mouvements d'indépendance. Là où l'ONU a réussi pendant les années 90 à prévenir les conflits interétatiques, elle devra à l'avenir agir sur les problèmes de sécurité globaux que connaissent les sociétés, à l'intérieur même des Etats nationaux. Ses agences spécialisées constituent d'excellents observatoires qui lui permettent de détecter et d'apprécier les menaces qui appellent une action concertée de soutien aux Etats victimes. L'efficacité des contrôles, des contraintes et des obligations juridiques auxquelles les Etats se soumettent spontanément, témoigne du crédit que l'on peut accorder à la pression des instances internationales autant qu'elle marque le commencement d'une prise de conscience du droit international. Mais cette ébauche fragile n'est encore qu'un pari auquel les pouvoirs politiques auront à charge de donner consistance.

4. d'une posture de défense à celle de vigilance

Connaissant des mutations accélérées, l'Histoire de cette fin de siècle nous entraîne à un rythme tel qu'il nous déconcerte et nous empêche de prendre le temps d'observer et de comprendre le tourbillon de violence qui se développe sous nos yeux. Dans la précipitation et dans l'urgence, nous négligeons le diagnostic, nous employons des recettes éculées et utilisons les moyens disponibles, apportant souvent

de mauvaises réponses à des questions qui n'ont pas été correctement posées, mais avons-nous seulement les moyens de lecture et de compréhension adaptés ?

4.1. un livre blanc édité prématurément ?

Dans le domaine de la défense, certains pays européens comme la France ont coutume de rédiger un livre blanc afin de dégager les grandes lignes de leur politique et de préciser l'évolution des organisations et des structures militaires. Celui qui avait été rédigé en 1972 sous l'autorité de Michel Debré répondait bien aux besoins de l'époque. Les instances politiques avaient en effet défini les objectifs à atteindre par les forces, élaboré les textes constitutionnels et législatifs nécessaires, fixé la stratégie générale et les éléments doctrinaux, le tout en cohérence avec les programmes d'armement développés, nucléaires pour l'essentiel. La réflexion politique et la pensée stratégique avaient donc précédé la mise en forme doctrinale que constituait la démarche du livre blanc, et il restait donc logiquement à diffuser ce recueil de concepts dans le public, pour obtenir avec pédagogie le consensus le plus large sur les questions de défense. On sait comment l'objectif fut atteint puisque le consensus sur la politique de défense a survécu aux alternances politiques.

La réédition d'une entreprise analogue, en 1993, était plus difficile, dès lors qu'aucune des conditions initiales n'était remplie avant que fût engagée la rédaction de l'ouvrage. Une profonde révision doctrinale était évidemment devenue nécessaire, car tous les paramètres stratégiques avaient été bouleversés par la fin de la guerre froide (*la crise des fondements*, selon la formule du général Poirier). Cependant, aucune orientation nouvelle fondamentale n'avait été fixée par les instances responsables de l'Etat, ni dans l'ordre politique, ni dans le domaine stratégique. Alors de deux choses l'une : soit les bouleversements avaient été exagérés et ne valaient pas changement de stratégie, auquel cas le livre blanc ne s'imposait pas; soit les bouleversements étaient bien réels et devaient entraîner une réorientation stratégique, et dans ce cas, le livre blanc était prématuré en l'état des décisions politiques du moment.

Dans de telles conditions, l'exercice était rendu impossible sous la forme souhaitée, et il ne permit d'aboutir qu'à un compromis et à des contradictions qui ne tardèrent pas à être dénoncées par les politiques autant que par les armées. Le compromis se trouvait entre une analyse des situations géostratégiques assez originale puisqu'elle prenait en compte au moins partiellement l'existence de menaces d'une nature nouvelle (prolifération, terrorisme et, à mots couverts, une certaine menace intérieure), et des modèles d'armées qui ne différaient qu'assez peu de ceux que l'on avait constitué pour la guerre froide. Cette contradiction portait des ambiguïtés manifestes dans tous les secteurs, qu'il s'agisse des modèles d'armées, mais aussi des programmes d'armement, du mode de recrutement des personnels par la

conscription, et surtout des évaluations budgétaires établies dans la continuité des lois de programmation précédentes. C'est d'ailleurs par ce dernier aspect que ce travail devint caduc, tant l'effort de solidarité et les compressions budgétaires qui en découlaient obligeaient les armées à se recentrer sur l'essentiel en suivant l'évolution générale du désarmement.

Enfin, il en va de même avec les scénarios qui, pour la plupart correspondent à des situations peu vraisemblables alors que la plupart des conflits que l'analyse des menaces et des déséquilibres nous laissent entrevoir ne sont pas pris en considération (guerres civiles, guerres subversives ou révolutionnaires, guerre de l'information, guerre économique). Loin d'aider à définir et à dimensionner les modèles d'armées, ces scénarios ont engagé les états-majors dans des études aussi vaines que stériles, et qui ne contribuent qu'à mettre en exergue le penchant des militaires comme des politiques, à se raccrocher à un passé connu, dont ils maîtrisent au moins les enseignements qu'ils ont pu en tirer. N'ayant aucune vision politique ni aucune stratégie à long terme, les instances responsables de la sécurité en France se refusent à tirer les conclusions de l'effondrement soviétique et à adapter nos forces comme notre législation aux problèmes de sécurité contemporains, ceux de la prévention des crises et de la maîtrise de la violence sous toutes ses formes. Et pour s'en tenir à l'exemple russe comme illustrant la cécité des politiques, il est frappant de constater pour tout observateur un peu sensé, combien dans un climat de violence de corruption et de décomposition, l'aide occidentale consentie au président Eltsine ne peut que retarder les échéances. Elle continue de pervertir un système en voie de décomposition, en prônant des palliatifs d'ordre économique alors que le vrai problème de la Russie est d'ordre politique; ce pays succombe au mal de notre époque qui est la faiblesse, parfois l'absence, et en tout cas la crise de l'Etat.

4.2. la maîtrise de l'information : un enjeu stratégique majeur.

4.2.1. une responsabilité et des outils gouvernementaux

L'impuissance dans la quelle l'Etat se trouve de comprendre les situations de crise est aussi structurelle. La crise de civilisation que nous traversons est le vaste réservoir de la violence contemporaine, souvent relayée par les médias qui exercent ainsi une pression constante sur l'opinion et donc sur les décideurs en charge de la sécurité. Cette situation nécessite alors une distanciation par rapport aux événements, avec la mise à disposition du pouvoir de structures institutionnelles, organismes de recueil et d'analyse de l'information et textes régissant leur fonctionnement, qui lui permettent de gérer les situations conflictuelles dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Il serait donc opportun de réformer nos institutions et de créer, à l'instar de

nos états d'exception dont certains sont archaïques, un « état de vigilance » qui donnerait aux pouvoirs publics des moyens d'appréciation de situation moins provisoires que ces éphémères cellules de crise qui sont mises ne place dans l'urgence de situations paroxystiques. Au delà, la permanence et la profondeur de la crise, autant que le caractère diffus des menaces intérieures et extérieures, nécessite une révision de l'appareil préventif et la création du nombre d'observatoires ad hoc.

4.2.2. des modèles d'armées adaptés

Les forces armées trouvent l'origine de leurs structures et de leurs cultures dans la fonction qui leur était dévolue autrefois : combattre pour la conquête ou la défense de territoires, dans leurs milieux distincts et lors de conflits déclarés. Ce mode d'emploi commandait logiquement que l'on privilégiât dans le format des armées la capacité de combat et de rupture, en les dotant des matériels appropriés (feu et manoeuvre), quitte à sacrifier la fonction de renseignement qui revêtait une importance moindre. Or la nécessité de mieux appréhender les situations de crise, qui conjuguent invariablement la surprise et la confusion, commande désormais un rééquilibrage entre les deux fonctions. Si l'on apparente la gestion des crises au maintien de l'ordre, on voit l'intérêt de l'organisation de la gendarmerie française qui avec ses deux composantes, départementale et mobile, entretient deux capacités fondamentales : d'abord le contrôle, c'est à dire la connaissance et l'infiltration entretenues du milieu et des hommes, amis ou perturbateurs, pour connaître ou prévenir les évolutions dangereuses; puis la mobilité qui est la capacité à mettre en place rapidement des forces puissantes destinées à étouffer sans retour des incendies naissants.

Pour remplir ces deux fonctions, nos forces armées font prudemment évoluer leur organisation sans pour l'instant toucher à leurs racines, même si les progrès technologiques gomment peu à peu les particularités que leurs milieux d'évolution (terre, air, mer) leur confèrent. La distinction entre les réservoirs de forces chargés de mettre en condition les unités et de préparer les modules adaptés aux situations rencontrées, et les forces de contrôle (forces spéciales, forces prépositionnées, organismes de renseignement) n'a en effet pas d'autres fondement mais elle préserve les cultures d'armées existantes. Cependant, les fossés techniques entre armées se combleront, alors que ceux entre les forces qui préparent les décisions d'intervention et celles qui les exécutent se creuseront. La nécessité de maîtriser les crises à l'intérieur comme à l'extérieur fait appel à toutes les ressources, et comporte des exigences de rentabilité et d'efficacité, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint.

Les systèmes de communication devront eux aussi évoluer en fonction de ces mutations. Alors que les forces de contrôle auront besoin d'un commandement et d'une circulation de l'information horizontaux, celles d'intervention réclameront un commandement

concentré mais instantanément renseigné donc plus vertical, architecture de moins en moins compatible avec les structures dérivées des milieux physiques terre air mer.

Le règlement des crises dans le respect du droit imposera soit de former les militaires à sa connaissance, soit d'intégrer à tous les échelons de commandement des spécialistes capables d'assurer à tous les niveaux la compétence juridique indispensable.

Tout l'intérêt d'un livre blanc aurait été de définir clairement les fonctions majeures à confier aux forces, à partir desquelles il aurait été plus aisé d'élaborer les deux grands corps dédiés à l'exécution rationnelle de ces deux rôles militaires fondamentaux, mais loin de jeter la pierre aux rédacteurs, on ne peut que déplorer que la réflexion politique n'ait pas précédé et orienté leur travail.

5. CONCLUSION

Si la nécessité de maîtriser les crises apparaît bien, il semble que beaucoup d'Etats sont incapables d'en tirer les conséquences en termes d'adaptation de leurs appareils de sécurité, apportant même des freins à l'élaboration d'un ordre juridique international ou régional de nature à favoriser la création d'une véritable structure de sécurité collective, au motif que cet ordre supérieur porte atteinte à leur souveraineté. Mais lorsqu'un Etat devient incapable de maintenir l'ordre sur son territoire et d'y assurer une sécurité minimale, sa souveraineté n'est plus qu'une fiction. Et l'Etat semble être devenu un cadre de gestion des crises de moins en moins adapté. Conçu et organisé pour la guerre puis par extension, pour les relations d'autorité ou les rapports de forces, l'Etat moderne est une structure hiérarchisée et pyramidale, où les problèmes qui se posent à lui ne sont plus ceux de la guerre, mais ceux d'une société civile en mutation. Les problèmes sont plus internes qu'externes ou, pour être plus juste, ils se posent autant et souvent de la même façon à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Aussi, la « panne d'Etat » que nous constatons ressemble à une éclipse de la souveraineté. C'est vrai de la suprématie financière, et ce l'est aussi de l'exercice de la diplomatie qui par le biais de multiples réseaux et de groupes de contact, s'affranchit des chancelleries. Mais le plus grave, c'est la dépossession du monopole de la violence dont l'Etat est victime. Déconsidéré par ses impuissances, l'Etat est nargué jusque dans sa souveraineté la plus légitime par les captateurs de violence qui en détournent l'influx à leur propre profit. Il en est ainsi des bandes, des mafias, mais aussi des réseaux ou des individus ; il en résulte une violence privatisée qui s'exerce en permanence et qui n'est pas obligée d'aller jusqu'au terrorisme pour faire pression sur l'Etat.

Toutes ces critiques faites à l'Etat militeraient en faveur de la prise en charge des problèmes de sécurité collective par des ensembles plus larges et plus puissants, tels que la communauté européenne. Les problèmes de sécurité sont mondiaux et s'affranchissent des frontières,

leur traitement doit par conséquent emprunter des voies et moyens analogues. Une structure comme l'Union européenne permettrait la constitution d'ensembles internationaux de forces vouées au maintien de l'ordre et à la sécurité. On enregistre des réticences à faire évoluer les modèles d'armées dans le cadre national ? transférons les responsabilités à l'Union qui pourrait alors devenir le lieu indolore de ces changements de structures, aboutissant à de nouvelles armées tout en préservant l'amour propre des militaires attachés aux anciennes. Mais il reste à l'Europe à conquérir sa maturité politique et à manifester dans ce domaine une volonté qui fait de plus en plus défaut aux Etats-nations qui la composent. Car les nombreuses exigences de la maitrise de la violence passent par trois fonctions clés : savoir, vouloir, pouvoir, or si l'analyse et le traitement des situations conflictuelles sont du ressort des forces de sécurité, le vouloir reste bien de celui du politique.